

Questions orales

• (1440)

La question est à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'Environnement, du Canada et des provinces. Nous avons chargé un comité de préparer des recommandations. Nous croyons que la marche à suivre serait de fixer une limite nationale dans ces sept provinces par voie de négociation au niveau du CCME, puis d'inscrire cette limite dans une loi. Nous pourrions, par exemple, procéder de la même façon que dans le cas des contrôles qui existent à l'heure actuelle, soit recourir au processus législatif provincial.

M. Fulton: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Le temps presse. La limite est attaquée aux États-Unis par des intérêts extrêmement puissants. Le Canada ne peut demander que les États-Unis restreignent les émissions en vue de protéger l'environnement contre les futures sources de pluies acides sans se plier au même principe, et jusqu'ici l'Ontario est la seule province qui consent à limiter les émissions.

Le ministre prendra-t-il des mesures d'ici mars prochain pour que des limites ou restrictions légalement applicables soient en vigueur dans les neuf autres provinces et dans les deux territoires, ou une loi américaine ne prévoyant aucune limite satisfait-elle le ministre?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je viens de décrire ce que nous faisons déjà pour atteindre cet objectif. Dans le cas des provinces de l'Ouest, nous savons tous que, heureusement, elles n'ont pas de problèmes de pluies acides. Mais nous croyons que nous aurons besoin là aussi d'objectifs et de programmes d'action pour l'avenir.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1982, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dû intervenir pour faire acheminer des denrées alimentaires périssables dans le Nord du Québec. Aujourd'hui, la Société canadienne des postes va majorer ses taux, qui vont subir une augmentation de 32 p. 100, 45 p. 100, et même plus, suite à une décision du Conseil du Trésor, en avril 1989, de couper un million de dollars sur la subvention accordée au transport de colis postaux dans le Nord. Ma question est donc la suivante.

Est-ce possible, d'ici le 13 novembre 1989, qu'un moratoire soit décrété sur l'augmentation des taux fixés par la Société canadienne des postes, touchant tous les produits essentiels tels les produits laitiers, fruits, légumes, pain, aliments et articles pour enfants?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, au nom de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je veux rassurer le député d'Abitibi. Je sais et je réalise l'importance de la question qui est posée, et je veux lui donner l'assurance que ce gouvernement est aussi très préoccupé. Tous les ministères qui sont directement concernés par la solution à trouver prévoient une rencontre, ont été contactés, et je sais que mon collègue, responsable des Postes, doit aussi convoquer une réunion sous peu pour essayer de trouver une solution adéquate à la situation actuelle.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ PWA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Bureau de la politique de concurrence a autorisé la société PWA, propriétaire de Canadian International, à racheter Wardair, accordant ainsi à deux lignes aériennes du Canada le contrôle de 98 p. 100 du marché. Or, PWA vend maintenant tous les avions qu'elle a obtenus de Wardair, en plus de 11 des siens.

Il est évident, monsieur le Président, que PWA n'avait aucune intention de poursuivre quelque service que ce soit offert par Wardair. Elle ne voulait que se débarrasser d'un concurrent gênant.

Quelles garanties le gouvernement a-t-il demandées à PWA pour qu'elle assure au moins le service dans une partie importante du marché autrefois détenu par Wardair? Quel avantage les consommateurs du Canada retirent-ils de ce dépeçage de Wardair?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a soulevé un certain nombre de points au sujet de cette fusion. Il sait que le ministre des Consommateurs et des Sociétés n'est pas présent à la Chambre. Le ministre lui répondra au moment opportun.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Pourquoi pas le ministre des Transports?